

La distance d'épandage des pesticides réduite

Pour faire face à la pandémie de Covid-19, les préfets de Bretagne ont décidé de réduire, jusqu'au 30 juin, les distances d'épandage des pesticides à proximité des habitations. Désormais, celui-ci pourra se faire à une distance minimale de 3 à 5 m selon le type de culture, contre 5 à 20 m auparavant. Selon l'association de Consommation logement cadre de vie (CLCV), cette décision « est scandaleuse, au moment où l'association Air Bretagne alerte sur le taux important des émissions d'ammoniac en cette période de sto-

ckage du lisier. Les préfets auraient pu tenir compte du rapport officiel de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) de 2019, qui demande de refonder l'agriculture en respectant la biodiversité ».

La CLCV réclame une réglementation « fortement contraignante » et demande aux collectivités locales « la création de territoires zéro pesticides contractualisés avec les agriculteurs pour répondre à la demande des consommateurs et des habitants ».